Image not found or type unknown

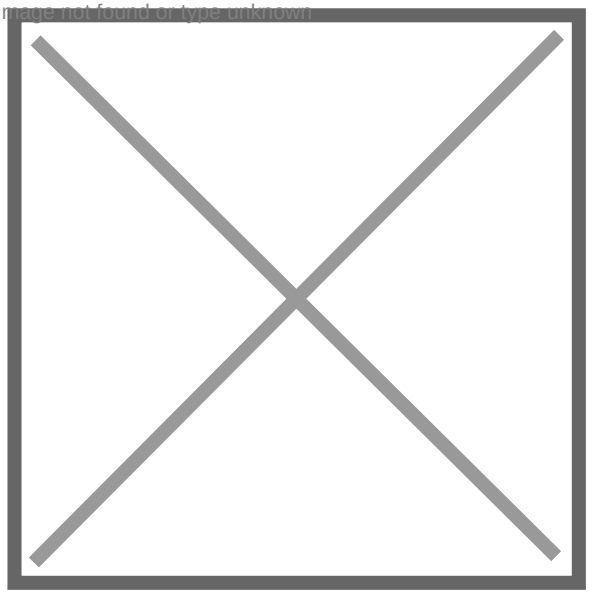

Probleme avec banque lettre de desistement

Par **YASMINE**, le **13/05/2008** à **16:35**

Bonjour,

je viens vers vous, pour vous demander de bien vouloir me renseigner sur les droits bancaires, en effet, j'ai fait un chèque à un opérateur de tétéphonie qui a été impayé, j'ai fait bloqué une provision pour le régulariser, mais l'opérateur l'a perdu et pour me permettre de régulariser, cet opérateur m'a fait une lettre de désistement et j'ai régler par un autre chèque.

j'ai remis la lettre de désistement à ma banque, mais celle-ci refuse de débloquer la provision (j'ai mis donné le n° du chèque avec lequel j'ai régularisé la situation.)

Merci de m'aider, que dois-je faire auprés de ma banque pour récupérer cet argent qui est bloqué?

Merci à tous.

Salutations.

Yasmine

Par **Visiteur**, le **17/05/2008** à **23:50**

Bonsoir,
La lettre de désistement vous permet de mettre oppositiion au chèque.
Bien entendu, lorsque le nouveau chèque sera présenté, la banque sera obligée de le payer,

sachant que pour cela, elle peut débloquer cette somme.

Par **YASMINE**, le **18/05/2008** à **10:17**

bonjour,

Merci de votre réponse, je ne comprends pas pourquoi ma banque refuse la lettre de désistement de ce créancier, ya t-il une loi qui lui permet d'agir ainsi?

Cordialement

Yasmine

Par **Visiteur**, le **18/05/2008** à **14:05**

La meilleure solution aurait été de régler d'une autre manière et d'apporter à la banque un justificatif de règlement.

Je vous conseille de regarder sur ces liens...

http://www.bnpparibas.net/banque/portail/particulier/Fiche?type=folder&identifiant=r_gulariser_ch_que_

http://www.lemoneymag.fr/v4/fiche/s_Fiche_v4/0,5382,11714,00.html

Par **YASMINE**, le **20/05/2008** à **09:09**

bonjour PRAGMA,

j'ai réglé l'impayé par un autre chèque de la même banque. Je suis désespérée.

cordialement.

Yasmine

Par **Visiteur**, le **20/05/2008** à **21:01**

A partir du moment où cet autre chèque est payé, que le bénéficiaire certifie avoir égaré le premier, vous devriez obtenir le déblocage, quitte à prendre reNdez-vous avec la direction de l'établissement.

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés

Bonne suite

Par **colibri15**, le **28/01/2011** à **10:16**

bonjour
j ai un soucis
ayant eu un chèque impayé, j ai régularisé celui ci directement aupres du creancier qui a détruit le dit-cheque. j ai envoyé une lettre de desistement de la part du creancier avec photocopie de sa carte d identite, comme me l avait indiqué la Banque de France. La banque (LCL) a fait un blocage de provision du dit-cheque au lieu d un desistement.
on me répond que LCL refuse les lettres de désistement de particuliers . Que puis je faire ?
est ce légal ? ce chèque date de 2009 et du coup est payé doublement
merci de vos réponse

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés